

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

SENEGAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL EN CASAMANCE (PADERCA)

Prêt N° 2100150010898

1) Le Gouvernement du Sénégal a reçu de la Banque africaine de développement, un prêt d'un montant de 20 millions d'UC, pour financer la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Rural de la Casamance (PADERCA). Il est prévu d'affecter une partie des ressources du prêt pour effectuer les paiements au titre des travaux à réaliser pour l'aménagement hydro-agricole de vallées dans la Région de Sédhiou et dans la Région de Ziguinchor. Les travaux consistent à la construction de digues anti-sel et de rétention d'eaux de ruissellement pour promouvoir le développement de la riziculture, entre autres activités de production. Les ouvrages à réaliser concernent neuf (9) vallées, réparties en quatre lots. L'appel d'offre est ouvert à tous les soumissionnaires originaires des pays membres éligibles, conformément aux règles de procédures de la BAD en matière d'acquisition des biens et travaux.

2) Le Projet d'appui au développement rural de la Casamance du Ministère de l'Agriculture invite à présent les éventuels soumissionnaires à proposer leurs offres sous plis cachetés pour l'un ou plusieurs lots suivants :

Lot 1 / Département de Bignona :

Vallée de Suelle

- Réhabilitation de la digue-piste anti-sel reliant Diatang à Katoudié ;
- Construction d'une digue de rétention en amont de la piste Diatang-Suelle ;
- Réhabilitation de la digue-piste Suelle-Diaboudior ;
- Réhabilitation de la digue-piste Djekko-Djilondine ;
- Réhabilitation de la digue au niveau de l'axe Suelle-Djekko ;
- Construction d'une digue de rétention au niveau de la piste Kagnarou-Niankit ;
- Construction d'une digue de rétention au niveau de la piste Diakine à Kagnarou ;
- Réhabilitation de la digue de Bailan (Kagnarou).

Vallée de TENGHORY

- Réhabilitation de la digue-piste anti-sel existante sur la piste Bignona – Frankounda (en aval de la vallée), y compris la réhabilitation du dalot de franchissement existant en ouvrage évacuateur de crue ;
- Construction d'une digue de rétention intermédiaire entre la route nationale (RN2) et la digue-piste anti-sel ;
- Équipement de l'ouvrage de franchissement (dalots) de la RN2 d'un déversoir, en vue d'une rétention des eaux de ruissellement en amont de la route goudronnée ;
- Mise en place d'une digue de rétention sur la partie amont de la vallée.

Lot 2 / Département de Oussouye :

Vallée d'Essaout

- Construction d'une digue de ceinture en bordure d'un bolong.

Vallée Loudia Diola

- Réhabilitation de la digue-piste anti-sel reliant Oussouye à Elinkine, respectivement au droit des vallées principale et annexe de Loudia-Diola ;
- Construction d'une digue intermédiaire de rétention sur la partie moyenne de la vallée principale.

Lot 3 / Département de Ziguinchor :

Vallée de Kamobeul

- Réhabilitation du tronçon ouest de la digue anti-sel ;
- Réhabilitation du tronçon Est de la digue anti-sel, y compris les rectifications de tracé à entreprendre pour le franchissement de deux talwegs ;
- Extension de la digue existante vers les versants du plateau Est.

Vallée de Brin-Badiate-Essyl.

- Réhabilitation de la digue villageoise existante ;
- Extension de la digue existante respectivement sur les côtés Est (vers Djibélor) et ouest (vers Essyl).

Lot 4 / Département de Sédhiou :

Vallées de Francounda et Santandian

- Construction d'une digue de retenue en aval de la confluence des deux vallées ;
- Construction de quatre (4) digues de rétention disposées en cascade sur la branche de Santandiang ;
- Construction en cascade de cinq (5) digues de rétention sur la branche de Francounda.

Vallée de Sanssancoutoto :

- Construction d'une digue anti-sel vers la confluence de la vallée avec le marigot de Tanaff ;
- Réhabilitation de la digue-piste en vue de lui conférer une fonction supplémentaire de rétention d'eau de ruissellement ;
- Construction d'une digue de rétention sur la partie moyenne de la vallée.

NB : Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et pourront être adjudicataires de plus d'un lot.

3) Chaque dossier d'Appel d'Offres (et exemplaires supplémentaires) peut être obtenu auprès du **Projet PADERCA, Siège ex-SOMIVAC, Près du Camp militaire, BP 1224 Ziguinchor, SENEGAL, tel : (221) 33 991 70 34**, ou au bureau de liaison du Projet sis au PAPIL, Route des Pères Maristes à Hann (Service du Génie Rural à DAKAR), tél 221 77 410 40 47), contre le paiement de la somme non remboursable de **cent mille francs (100 000) F CFA**, ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres aux mêmes adresses.

4) Le règlement particulier de l'appel d'offres et les conditions générales du marché prescrits au dossier d'appel d'offres sont conformes au dossier type de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux.

5) Les offres resteront valables pendant un délai de 120 jours après l'ouverture des plis et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant par lot détaillé ci-après :

- Lot 1 : Six millions (6 000 000 F CFA) ou sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
- Lot 2 : Trois millions cinq cent milles (3 500 000 F CFA) ou sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
- Lot 3 : Neuf millions (9 000 000 F CFA) ou sa contre-valeur dans une monnaie convertible.
- Lot 4 : Sept millions (7 000 000 F CFA) ou sa contre-valeur dans une monnaie convertible.

6) En outre, les soumissionnaires sénégalais fourniront en plus de la garantie de soumission les pièces administratives suivantes, exigibles au moment de l'ouverture des plis : attestations IPRES ; CSS ; Inspection du travail ; Quitus fiscal et Registre du commerce.

7) Les offres doivent être remises au bureau du courrier du Ministère de l'Agriculture, Building Administratif, 3^{ème} Etage ; Pièce 320, tél (221) 33 823 11 10, DAKAR, au plus tard le 26 mai 2009 à 9 heures 30 minutes. Les plis seront ouverts le même jour à 10 heures, à la salle de conférences du Ministère de l'Agriculture, Building Administratif, 3^{ème} étage, DAKAR, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à cette opération.